

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Hube
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2017	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A RÉALISER 2018	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-808 210,84		392 925,62	RAR Dépenses	-659 145,50	-1 074 430,72
				1 758 973,00		
				Recettes		
				1 099 827,50		
FONCTIONNEMENT	870 990,40	870 990,40	742 193,85			742 193,85

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2018	742 193,85
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	742 193,85
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	0,00
Total affecté au c/ 1068 =	742 193,85

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2019	
<i>Résultat d'investissement reporté au BP 2019, ligne D001 =</i>	415 285,22
<i>Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2019, ligne R002 =</i>	0,00
<i>Restes à réaliser en dépenses =</i>	1 758 973,00
<i>Restes à réaliser en recettes =</i>	1 099 827,50
<i>Recette au C/1068 =</i>	742 193,85

Fait à Autrans-Méaudre en Vercors
Le 27 mars 2019

Cachet et signature

Nombre de membres en exercice :	31
Présents :	23
Suffrages exprimés :	28
Absents :	8
Pour :	28
Contre :	0

Date de la convocation : 22 mars 2019